

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 18 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents :** Mesdames Brigitte PRÊTRE, Jennifer BENAYAD, Messieurs Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Emmanuel FRANCHINI, Loïc BARTHET, Julien LAURENT, Vincent LAITHIER.

**Absente Excusée :** Madame Elisabeth CAUSSIDERY.  
Procuration de Mme Elisabeth CAUSSIDERY à Mr Jean-François PERROT.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-François PERROT.

À l'ouverture de séance Madame le Maire demande l'accord pour faire un ajout à l'ordre du jour dans les questions diverses : pose d'un abris-bus sur la route des Longevilles. Accepté à l'unanimité.

## **1/ Approbation du Compte-Rendu du 31 Octobre 2023**

Le Procès-verbal du 31 Octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

## **2/ Adhésion missions complémentaires CDG 25**

Nous avons une convention avec le Centre de Gestion de Montbéliard, qui nous aide dans la gestion des ressources humaines et nous accompagne dans notre rôle d'employeur.

La cotisation était de 1.96% sur la masse salariale, elle va passer à 2.06% au 1<sup>er</sup> Janvier 2024.  
Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce nouveau taux.

## **3/ Dispositif des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)**

Le Gouvernement nous demande de déterminer un périmètre pour les zones où on peut planter des énergies renouvelables ; ce périmètre doit être défini au 30 avril 2024. Le SIEL fera le tour des communes et nous aidera à déterminer si nous avons des ZAER ou pas.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe de déterminer des ZAER.

## **4/ Investissement – Budget Communal**

Notre comptabilité a été arrêtée au 13 décembre 2023.

En cas de factures d'investissement, nous ne pourrions plus les payer avant le vote du budget 2024. Sauf que nous avons droit à 25% des dépenses prévues au budget.

Le montant prévu au budget 2023 est de 250 000€, donc nous pouvons valider la somme de 62 500€ en cas d'investissement.

Le conseil adopte à l'unanimité ce montant.

## **5/ Convention avec GirodMédias (abri bus)**

GirodMédias nous propose d'installer un abri bus avec publicité qui va prochainement être démonté à Métabief. Fourniture, pose et entretien sont à la charge de la société GirodMédias.

L'emplacement envisagé est situé sur la route départementale qui va aux Longevilles ; le Département refuse les publicités hors agglomérations.

GirodMédias nous propose la même prestation sans publicité, mais en échange de 2 panneaux publicitaires de 2m x 1m qui seraient posés sur la route départementale dans le village.

A l'unanimité le conseil municipal accepte la pose de l'abri bus, mais sous condition de la pose d'un panneau publicitaire.

## **6/ Questions diverses**

Compteurs d'eau :

Pour information, presque tous les nouveaux compteurs d'eau sont posés, il doit en rester 4 ou 5.

Cet investissement est payé. Il restera à payer la mise en place du logiciel.

Le SIEL informe que nous avons un compte subvention pour association d'un montant de 300€, pour l'installation de tableau électrique en cas de manifestation. Ceci sera supprimé, pour cause trop compliqué au niveau administratif et de plus certaines communes ou associations ne l'avaient pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.